



Indemnités de congés payés

Par **tylo76**, le **17/09/2010** à **13:05**

Bonjour,rnrnJ'étais embauchée depuis le 01/07/08 dans une société. rn- du 26/09/09 au 10/11/09 j'étais en arrêt maladie. (dont maintien du salaire à 90% pendant 60 jours)rn- du 11/11/09 au 02/03/10, j'étais en congé maternité.rn- du 03/03/10 au 11/03/10, j'ai posé mes congés restants de l'année.rn- puis j'ai prolongé par un congé parental du 12/03/10 au 31/08/10.rnrnJ'ai démissionné au 31/08/10. J'avais 25 jours ouvrables de congés à prendre.rnrnAujourd'hui je reçois mes indemnités de congés payés et je m'étonne du montant. (624.39e brut)rnrnComment doivent-ils être calculés dans mon cas? Sachant que mon salaire brut était de 1400e .rnrnMerci beaucoup de votre aide.